

## Déclaration préalable Unsa Education du CSAS du Jura du 09 mars 2023



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Une déclaration préalable, mais pour vous dire quoi de nouveau ?

- Qu'il y a plus de suppressions que de créations de postes, et même aucune création de poste dans les disciplines.
- Que cela tend encore un peu plus le mouvement par manque de poste, alors que 4 des 5 suppressions de poste sont des mesures de carte scolaire et que le/la collègue doit retrouver un poste...
- Que les postes partagés à compléments de service augmentent.
- Que les professeurs de technologie se sentent déconsidérés

Tout cela vous le savez car nous vous le répétons chaque année sans que cela change.

Pas de nouveauté non plus du côté des instances :

Les questions diverses doivent être envoyées 48 heures à l'avance, au moment même où nous recevons les documents de travail.

Depuis les documents nous avons reçu le diaporama du CDEN, en amont du CSASD de ce jour. Nous sommes donc amenés à nous interroger sur les modifications que vous allez réaliser suite aux échanges avec les représentants du personnel.

Plus globalement, à l'échelle nationale, les enseignants ont perdu 40% de leur salaire en 40 ans alors qu'ils ont vu le nombre d'années pour accéder à une retraite complète passer de 37 ans et demi à 43 ans. De plus en plus d'enseignants ne seront pas à même d'aller jusqu'à 67 ans pour ne pas subir de décôte ou à un âge plus avancé encore pour réaliser la totalité de leurs annuités. Résultat, nous découvrons que l'État crée des retraités pauvres dans l'Éducation nationale.

Alors, vous le comprendrez, observer la création de 2 ULIS collège que nous demandons depuis plusieurs années ne suffit pas à éclaircir l'horizon. Le climat est morose dans les établissements comme dans la société.